

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JANVIER 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-neuf janvier à vingt heures le conseil municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Date de convocation : 13/01/2015

Présents : Mmes et M. RAYNAL – LAFONTANA – CASSIEROU – LASSOUDIÈRE – CONDOM – CHANSAVANG - CHERFA-CASES - JOFFRE – BLONDEAU – DAMÈME – DERUE – AGERT -

Absent : M. FORTAGE

**ORDRE DU JOUR**

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014
2	Nouvelle organisation du Conseil municipal
3	Autorisation de dépense avant le vote du budget 2015
	QUESTIONS DIVERSES

**N° 1-2015****APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17/12/2014**

Les rectifications sont les suivantes :

Page 1 : modifier la date du procès-verbal, séance du 17 décembre 2014.

Page 2 : Démission de M. BALANCHE : à la 4<sup>ème</sup> ligne remplacer « deviendrait » par « serait proposée » et « la vice-présidence du CCAS » par « l'action sociale ».

Page 3 : Tarifs des repas à la cantine : remplacer 2.30 € par 2.40 € et 3.00 € par 3.10 €

Page 4 : rajouter « une rencontre avec la commune de Loupes devra avoir lieu pour la mise à jour de la participation financière

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**N° 2-2015****NOUVELLE ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation actuelle du conseil municipal

M. BALANCHE           1<sup>ER</sup> adjoint  
M. LAFONTANA        2<sup>ème</sup> adjoint  
M. AGERT              3<sup>ème</sup> adjoint

La démission de M. BALANCHE, a pour effet de décaler l'ordre des adjoints à savoir :

M. LAFONTANA devient 1<sup>er</sup> adjoint avec pour délégation les finances, la communication et l'action sociale pour succéder à M. BALANCHE.

M. AGERT devient 2<sup>ème</sup> adjoint avec les mêmes délégations à savoir Patrimoine, voirie sécurité et vie associative.

Pour les domaines de la vie scolaire, de la jeunesse et du développement durable, Monsieur le Maire propose Madame CHANSAVANG et demande s'il y a d'autre candidat. Pas d'autre candidature.

Le conseil municipal propose de procéder au vote à bulletin secret :

N.CHANSAVANG 8 voix  
 H. JOFFRE 1 voix  
 G. DAMEME 1 voix  
 C. RAYNAL 1 voix  
 D. DERUE 1 voix  
 Vote blanc 1

Mme CHANSAVANG est élue, par 8 voix au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, elle percevra une indemnité de 7.25 % de l'indice brut 1015.

Pour le domaine de l'action sociale et le CCAS, Monsieur le Maire propose Marie-Laure CASSIEROU.  
 Vote à bulletin secret.

M.L. CASSIEROU 11 voix  
 H. JOFFRE 1 voix  
 Vote Blanc 1

Marie-Laure CASSIEROU est nommée conseillère municipale déléguée à l'action sociale, elle percevra une indemnité de

NOM Prénom	FONCTION	TAUX (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute
CHANSAVANG Nadia	3 <sup>ème</sup> Adjoint	7,25 %	275.61
CASSIEROU Marie Laure	Conseillère déléguée	4.5 %	171.07

M. LAFONTANA devient, membre du CCAS, membre de la Commission Action sociale.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS

M. LAFONTANA devient membre du Conseil Communautaire

#### SIETRA :

M. LAFONTANA devient délégué titulaire (avec M. DERUE) Mme CHANSAVANG déléguée suppléante

Mme CHANSAVANG souhaite faire partie de la commission finance. Elle intègre donc la commission

Création d'une commission Développement durable : H. JOFFRE – T. AGERT – N. CHANSAVANG

Mme Hélène JOFFRE devient membre de la commission urbanisme

#### **N° 3-2015**

### **AUTORISATION DE DEPENSE AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est parfois nécessaire de régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Cela est possible avec l'autorisation du Conseil Municipal et la prise en compte de ces dépenses dans le

budget primitif. Le montant de ces dépenses ne doit pas dépasser 25 % du montant des dépenses d'investissement du budget précédent.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à régler les sommes suivantes :

Société		Montant	Imputation
SYS 1	site internet	3000.00 € TTC	2188 -202
Groupe Laporte	volet roulant	553.62 € TTC	21311-225
EKIP collectivités	tableau affichage	87.43 € TTC	2188-202
PF33 MARBRERIE	fossoyage	2950 € TTC	2116-204

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

**N° 4-2015**

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015

#### Travaux à l'école

Il est nécessaire de réaliser d'importants travaux à l'école, toiture et chenaux, mise en place de robinets et d'écoulements supplémentaires dans les toilettes, pose de rideaux, pose de revêtement sur le sol en plancher et photocopieur.

Coût prévisionnel des travaux :	HT	TTC
ARC EN CIEL pose de rideaux	3 085.00 €	3 393.50 €
RENOVE COUVERTURE – toiture école	11 235.65 €	13 482.78 €
RENOVE COUVERTURE – toiture cantine	6 675.00 €	8 010.00 €
EURL MORETTI – Plomberie	805,00 €	966.00 €
OBM – copieur	2 597.00 €	3 116.40 €
Patrick BLONDEAU – revêtement sol	5 556.80 €	6 668.16 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>29 954.45 €</b>	<b>35 636.84 €</b>
Subvention DETR 35 %	10 484.05 €	
Subvention Conseil général 35 %		10 484.05 €
Autofinancement		14 668.74€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

N° 5-2015

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**Travaux à l'école

Il est nécessaire de réaliser d'importants travaux à l'école, toiture et chenaux, mise en place de robinets et d'écoulements supplémentaires dans les toilettes, pose de rideaux, pose de revêtement sur le sol en plancher et photocopieur.

Coût prévisionnel des travaux :	HT	TTC
ARC EN CIEL pose de rideaux	3 085.00 €	3 393.50 €
RENOVE COUVERTURE – toiture école	11 235.65 €	13 482.78 €
RENOVE COUVERTURE – toiture cantine	6 675.00 €	8 010.00 €
EURL MORETTI – Plomberie	805,00 €	966.00 €
OBM – copieur	2 597.00 €	3 116.40 €
Patrick BLONDEAU – revêtement sol	5 556.80 €	6 668.16 €
	29 954.45 €	35 636.84 €
 TOTAL DES TRAVAUX	 29 954.45 €	 35 636.84 €
 Subvention DETR 35 %	 10 484.05 €	
 Subvention Conseil général 35 %		 10 484.05 €
 Autofinancement		 14 668.74€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide du Conseil Général.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil du mail de remerciements de l'association Cancer Gironde pour la collecte des bouchons, un chèque de 20 000 euros a été remis à l'Institut Bergonié.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à engager une dépense de 800 € pour remercier M. SOLER qui a sculpté une grenouille dans le bloc de calcaire à l'entrée du parc Canterane. Le cadeau reste à définir.

Par 12 voix POUR, et 1 ABSTENTION le Conseil Municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

A. BARGUE

A. LAFONTANA

T.AGERT

N.CHANSAVANG

G. DAMEME

P. LASSOUDIÈRE

C.RAYNAL

E. CONDOM

B. CHERFA CASES

H. JOFFRE

M.C. BLONDEAU

D. DERUE

M.L. CASSIEROU